

Le premier ministre a parlé de régime présidentiel. Je soutiens que l'on nous refuse le droit, dans le cadre d'un nouveau règlement du bureau du premier ministre et du bureau du greffier du Conseil privé, d'étudier les prévisions budgétaires de ce qui est devenu maintenant un ministère à part entière. Par ce refus, le gouvernement a constitué ipso facto un second pouvoir ou un pouvoir parallèle. Nous en sommes en fait presque au point d'avoir un régime présidentiel au Canada.

Nous avons vu diminuer le rôle des ministres du cabinet parallèlement à l'augmentation du pouvoir du bureau du premier ministre et du bureau du greffier du Conseil privé. Nous constatons en même temps la fréquence et l'importance croissantes des conférences fédérales-provinciales des ministres—et des réunions des premiers ministres. Tout cela affaiblit le Parlement et rogne le pouvoir qu'il a de demander des comptes au gouvernement parce qu'il nous refuse le droit d'étudier en comité les prévisions budgétaires de ce nouveau ministère, qui a été décrit comme tel par l'ancien greffier du Conseil privé lorsqu'il l'a désigné comme un ministère qui fournit à son ministre des analyses, des conseils et des recommandations sur les questions de sa compétence. Donc, le Conseil privé fournit au premier ministre des renseignements, des analyses et des conseils sur l'ensemble des politiques; il s'agit manifestement d'un nouveau ministère du gouvernement.

● (1740)

Cela nous amène à nous demander pourquoi nous suivons cette procédure aujourd'hui. Au comité des prévisions budgétaires en général, on nous a refusé le droit d'interroger le président du Conseil privé, un homme qui est en fait sous-ministre. Nous avons entendu le président du Conseil privé qui a comparu devant le comité et admis qu'il n'avait pas la responsabilité administrative de ces prévisions budgétaires. Par conséquent, nous avons suivi la seule voie possible, c'est-à-dire que nous nous sommes servis d'une journée d'opposition pour soumettre ce budget à la Chambre et donner une certaine crédibilité à l'argument du président du Conseil privé selon lequel il est à tout le moins inhabituel de faire comparaître un premier ministre devant un comité parlementaire.

Nous nous sommes donc arrangés pour faire présenter ce budget en comité plénier. Il était sous-entendu que le premier ministre serait donner à la Chambre non seulement pour expliquer l'augmentation considérable de son budget et non seulement pour expliquer le changement de rôle du bureau du premier ministre et du bureau du Conseil privé, mais aussi pour répondre à d'autres questions annexes.

Que s'est-il passé? Le premier ministre a passé moins de deux heures ici. Il a parlé pendant presque tout ce temps, c'est-à-dire pendant une heure et 25 minutes, alors qu'il avait été bien entendu que nous suivrions la procédure adoptée la semaine dernière pour l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Transports. Cela avait été

Les subsides

convenu. Comme l'a affirmé mon leader, nous avons laissé le premier ministre amorcer le débat, parce que les crédits sont les siens, qu'il n'était que juste de les lui laisser défendre, et aussi parce qu'il faut tenir compte de l'importance de son rang. Mais personne ne pouvait imaginer qu'il viendrait ici épuiser son temps de parole et qu'il disparaîtrait ensuite dans la nature.

Le premier ministre aurait dû rester ici pendant la suite du débat. Il aurait pu se faire remplacer par le président du Conseil privé pour les fonctions qu'il doit remplir ce soir, ou encore par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Car rien n'est plus important que la fonction du Parlement, et tout ministre, fût-il premier ministre, est responsable devant le Parlement de l'emploi de ses crédits.

Fait intéressant à noter, l'accroissement des dépenses et de la puissance du cabinet du premier ministre remonte à 1968, année où la Chambre a modifié son Règlement, où le Parlement a renoncé au droit de refuser les crédits, où nous avons renoncé au comité des subsides et aux droits traditionnels que nous tenions de la pratique parlementaire britannique. C'est là que nous avons lâché les cordons de la bourse. C'est là qu'ont commencé à gonfler la taille et les dépenses du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé.

Puis sont venus les bureaux régionaux. Qu'en est-il advenu? Nous savons ce qu'il est advenu du tableau de présence qui empêchait les ministres de venir se soumettre tous les jours au contrôle de la Chambre pendant la période des questions. Puis est venu le comité consultatif économique ou comité consultatif financier, doté de pouvoirs supérieurs et parallèles à ceux du ministère des Finances. Tout cela nous touche de près. C'est pourquoi nous désirions avoir aujourd'hui à la Chambre le premier ministre.

Nous ne voulons pas entendre parler de lustres et de cendriers, mais de la question vitale, qui est que le premier ministre et ses services exercent maintenant des pouvoirs sans se soumettre au contrôle de qui que ce soit. Dans le régime actuel, le premier ministre a des pouvoirs et ne répond devant personne. Il est évident qu'est amorcée au Canada la séparation de l'exécutif et du parlementaire. Le cabinet du premier ministre exerce aujourd'hui des pouvoirs aux conférences fédérales-provinciales. Il y a eu l'émergence d'un secrétariat fédéral-provincial. Il ne se passe guère de mois sans quelque conférence fédérale-provinciale, et il y a évidemment la conférence annuelle des premiers ministres. Tout cela démontre bien l'émergence du cabinet du premier ministre, qui n'est plus responsable dans le Parlement.

M. Reid: N'est plus responsable?

M. McGrath: N'est plus responsable devant le Parlement. Peut-être le secrétaire parlementaire voudra-t-il nous expliquer pourquoi le premier ministre n'est pas à la Chambre aujourd'hui pour répondre de ses crédits?